



**Directive 172 (1960)<sup>1</sup>**

## **Construction d'une voie de communication par un tunnel ou par un pont entre la France et la Grande-Bretagne**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge le groupe de travail chargé des relations avec les parlements nationaux d'inviter ses membres appartenant aux pays intéressés à appuyer, au sein de leurs parlements nationaux, la [Recommandation 260](#) sur la construction d'une voie de communication aussi complète que possible par un tunnel ou par un pont entre la France et la Grande-Bretagne.

---

1. 19ème séance

